

SERVICE: TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la DG f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

---

## SEANCE PUBLIQUE

**N° - Gestion immobilière - Vente d'une partie de la parcelle n° 648Y sise rue du Panorama pour la construction d'une nouvelle cabine ORES – Décision de principe – Approbation**

### LE CONSEIL

Vu l'article L-1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région wallonne ;

Vu la circulaire FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu le plan dressé par le cabinet de géomètres Globe Zenit, en date du 17 août 2018 ;

Attendu qu'ORES souhaite construire une nouvelle cabine en remplacement de la cabine existante située rue du Panorama sur la parcelle B-877L3 ;

Attendu que la vente porte sur une partie (26 m<sup>2</sup>) de la parcelle actuellement cadastrée 4ème division, section A, n° 648 Y située rue du Panorama à Verviers (Stembert), au profit d'ORES ;

Attendu que le prix convenu pour cette cession de terrain et servitude s'élève à 3.500 €;

Attendu qu'ORES prendra en charge tous les frais liés à ce dossier ;

Attendu qu'ORES veillera, dans le cadre de la nouvelle construction, à respecter les conditions émises par la ville dans son courrier du 29 janvier 2019 ;

Vu les décisions du Collège communal, en date des 23 mars et 9 juillet 2018 et 23 janvier 2019 ;

Vu l'avis de la section « Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Égalité » en sa séance du 26 avril 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE:

- Du principe d'aliéner, de gré à gré, au profit d'ORES, une partie du terrain ( 26m<sup>2</sup> plus 45 m<sup>2</sup> de servitude) , actuellement cadastré 4ème division, section A, n° 648 Y situé rue du Panorama à Verviers (Stembert), au prix de 3.500 €(trois mille cinq cent euros) sur base du plan établi par la bureau de géomètres Globe Zenit en date du 17 août 2018 ;
- D'autoriser ORES à construire la nouvelle cabine avant finalisation de l'acte authentique suivant les impositions transmises à Ores en date 29 janvier 2019 ;
- D'autoriser ORES à désigner Me Lilien pour la rédaction de l'acte ;

La présente délibération sera annexée à l'acte de vente.

PAR LE CONSEIL :

PROJET soumis au Conseil communal